

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 84 (1957)
Heft: 9

Artikel: Propos du vignoble : un saut dans le passé...
Autor: Mat.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-230486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROPOS DU VIGNOBLE

Un saut dans le passé...

24 avril. Jour anniversaire de la mort de Davel. Mes pensées font un saut dans le passé. Je songe au major de Cully, incompris et renié des siens et à ceux qui, septante cinq ans plus tard, ont créé notre patrie vaudoise.

Quand on relit les billets, lettres, circulaires et proclamations de l'époque, l'on se rend mieux compte du travail immense, et pas toujours facile, des citoyens qui à Lausanne et dans les communes ont eu le redoutable honneur d'organiser et diriger la jeune République.

Les proclamations d'alors qui parlaient de tyrannie et d'esclavage, de liberté et de fraternité ressemblent fort à celles qu'on lit ou entend aujourd'hui.

Ecoutez Philippe-Romain Ménard, général de brigade, commandant l'armée française sur la frontière du Pays de Vaud :

« L'armée française ne s'était approchée de vos frontières que pour empêcher, par le seul effet de sa présence, les ennemis de la liberté de compri-mer le noble élan qui vous élevait vers elle... »

Et le citoyen Brune, général en chef des troupes françaises au Pays de Vaud :

« Vous tournez vers la République française des regards d'espérance. Pour conquérir votre liberté, vous imploriez le secours de la grande nation. Elle a rencontré vos regards... »

Union et Concorde. Ces deux mots figurent en tête de tous les écrits émanant des députés siégeant à Lausanne ou des comités de surveillance formés dans les communes.

Une proclamation annonce au peuple que *l'Assemblée générale du Pays de*

Vaud est provisoirement constituée et que c'est d'elle que procéderont dorénavant les ordonnances supérieures.

Les pasteurs du baillage sont avertis et sommés de retrancher, dès dimanche prochain, de toutes leurs prières, celles adressées à LL.EE. N.S.S. et remplacer cette phrase par celle-ci : « Nous te prions en particulier pour notre chère patrie et pour ceux qui la régissent, la défendent et la protègent. »

Les comités de surveillance sont renseignés régulièrement sur ce qui se passe et se décide à Lausanne par leurs représentants à l'assemblée provisoire. De leur côté, les comités communiquent à leurs délégués des remarques, des désirs, des vœux. Des nouvelles circulent ainsi dans tout le pays.

Le citoyen Bidaux, délégué de Cully à l'assemblée provisoire, écrivait les 24 et 25 janvier 1798, à Messieurs les membres du Comité établi à Cully, une lettre dont nous citons quelques lignes :

« Le Comité central a fait adresser à M. Weiss une lettre pour l'engager à se retirer. Un citoyen appelé Berney, arrivé de Berne, assure que pendant son séjour en ditte ville, on a fait sortir de l'arsenal une quarantaine de pièces de canon... »

Plus loin : « Le général Ménard conseillait de faire saisir les bailliifs. L'assemblée a trouvé cette mesure inutile et répugnante aux sentiments de l'assemblée, l'on s'est refusé à leur insinuer de partir... »

Le délégué Porta écrit le 26 janvier aux citoyens du Comité de sûreté à

Cully (c'était après l'affaire de Thierrens) :

« ... dans cet instant l'on dit que Thierrens est en feu ; oh ! ciel, pleurons sur le triste sort de ces malheureuses victimes... (et plus loin) au nom de Dieu, chers concitoyens, s'il se trouve encore quelques personnes fanatisées, avertissez-les, que le sort affreux du village de Thierrens qui est à feu et à sang, les mette à même d'apprécier le danger qu'ils courrent. La République est actuellement stable et sans danger d'ennemis, mais marchons tous du même pas pour la fortifier.

Chers concitoyens et amis, je vous salue fraternellement.

Porta, délégué.

Chers concitoyens, n'ayant pas le temps d'écrire à ma femme, voudriez-vous lui faire parvenir cette dépêche pour qu'elle en fasse lecture.

Le citoyen Bidaux, déjà cité, informe le Comité de Cully que « la Commission centrale a délibéré que chaque individu doit porter la cocarde verte et que dans chaque endroit, l'arbre de liberté doit être planté. Le village de Thierrens n'est pas brûlé (voir plus haut) mais l'on croit que le général Ménard l'exigera. Les troupes françaises arrivent demain... »

Pour terminer cette lettre :

Union et Concorde

Assemblée provisoire des députés du Pays de Vaud.

Comité des Domaines.

Liberté.

Egalité.

A tous les comités de surveillance.

Salut et Fraternité.

Le retour de la saison où le gibier doit être ménagé et conservé a excité la sollicitude de l'assemblée provisoire. Vous êtes invités très chers concitoyens à mettre sur votre ressort toute la police nécessaire à ce sujet en faisant publier et afficher la défense de chasser dès le 15me février jusqu'à la fin d'août de chaque année, sous peine ordinaire.

Donné à Lausanne au Palais National¹, le 5 février 1798.

Au nom du Comité des Domaines

B. F. Testuz.

Mat.

¹ Le château actuel.

(Extraits de documents des Archives de Cully.)

DONNEZ LA PRÉFÉRENCE

aux annonceurs du

Conteur Romand

Electricité – Radio – Téléphone – Toutes fournitures et installations



Ch. Daccord

TECHNICIEN

L'Isle – Morges - Cossonay

On parle le patioué de la Hyauta Savoé